

Verser votre taxe d'apprentissage

Accueil > L'IUT

La taxe d'apprentissage, pourquoi ?

Elle nous permet d'investir dans des outils pédagogiques toujours plus performants, de nous aider dans notre développement, de participer à la formation de vos futurs collaborateurs...

En 2018 : votre soutien nous a permis d'acquérir : du matériel informatique et audiovisuel, une balance de précision, un moteur d'agitation, un robot YUMI ABB cobotique, un système de séparation d'îlots, une caméra de vision.

En 2019 : elle vous permettra de participer à plusieurs projets comme par exemple : un PH mètre, un tour à commande numérique VT 2.0, une machine à découpe laser, un onduleur synchronisé, du matériel robotique, informatique et audiovisuel...

PRINCIPES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'IUT de l'Aisne est habilité à percevoir vos versements dans les catégories A (DUT) et B (Licence)

› vous avez déjà votre OCTA : précisez-lui de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT de l'Aisne (code UAI UPJV : 0801344B, rubrique UAI site 0021964Z).

› vous n'avez pas d'OCTA : vous pouvez passer par les CCI de l'Aisne, de l'Oise, d'Amiens-Picardie ou Littoral Normand-Picard.

Vos interlocuteurs

Direction de l'IUT de l'Aisne
2 rue Pierre Curie - 02000 LAON
Patrice COOREVITS - 03 23 26 01 48

Service Formation Continue/Alternance
Anne-Sophie DUVINAGE - 03 23 26 30 72
formation-continue@u-picardie.fr

Chargée des Relations Extérieures, Enquêtes, Statistiques
Céline PLATEL - 03 23 26 21 98
celine.platel@u-picardie.fr

Campus de Laon
› Techniques de commercialisation - 03 23 26 21 90
› Carrières Juridiques - 03 23 26 25 90

Campus de Saint-Quentin

- › Génie Mécanique et Productique - 03 23 50 36 95
- › Génie Chimique-Génie des Procédés - 03 23 50 36 91

Campus de Soissons-Cuffies

- › Génie Electrique et Informatique Industrielle - 03 23 76 40 10
- › Qualité, Logistique Industrielle et Organisation - 03 23 76 40 20
- › Carrières Juridiques - 03 23 76 40 17